

# Dossier de demande de subvention 2025

## I. IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association	
Objet ou buts de l'association	
Adresse du siège de l'association	
Nom, adresse, N° de téléphone du Président + mail	
Nom, adresse, N° de téléphone du Trésorier + mail	
Nom, adresse, N° de téléphone du secrétaire + mail	
Numéro de SIRET (obligatoire)	
Date de création de l'association	

Cadre réservé à la mairie

Catégorie : .....

Date de réception du dossier : .....

Date d'instruction : .....

Montant attribué par le CM : .....

## II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION

### A. Effectif

Saison 2024-2025	Clédérois		Communes extérieures		Total
	-18 ans	+18 ans	-18 ans	+18 ans	
Nombre de licenciés					
Nombre d'équipes					
Nombre de membres					
Tarif des cotisations					

### B. Encadrant qualifié (pour les associations sportives)

Oui / Non

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Encadrants		
Catégorie	Nombre	ETP (équivalent temps plein)
Bénévoles		
Salariés en CDI		
Salariés vacataires		
Encadrants licenciés		
Encadrants non licenciés		
<b>TOTAL</b>		

### C. Niveau de pratique (tableau à titre informatif qui concerne les associations sportives)

Niveau de pratique	
Catégorie	Nombre
Loisirs	
Adhérents districts	
Adhérents départemental	
Adhérents régional	
Adhérents national	
Adhérents international	
<b>TOTAL</b>	

**D. Participation à la vie locale via l'organisation de manifestations et/ou la participation aux animations de la commune**

Évènements organisés durant l'année	Dates

**E. Aide sociale et caritative**

Dans quelle mesure les actions de votre association viennent-elles en aide aux populations dites isolées (personnes âgées, personnes en recherche d'emploi...) ?

Expliquez :

.....

.....

.....

.....

.....

### **III. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Expliquez :

Le président

**Rapport financier de l'exercice précédent (2024)**

Exercice comptable du .....au .....

J'ai obtenu une subvention de : .....

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>Charges courantes</b>	€	<b>Recettes courantes</b>	€
Fournitures	€	Cotisations des adhérents	€
Assurances	€	Fédérations	€
Frais de déplacement et missions	€	Autres	€
Loyer	€		
Eau	€	<b>Subventions</b>	€
Electricité	€	Commune (subvention obtenue en 2024)	€
Gaz	€	Département	€
Documentation	€	Région	€
Cotisations	€	Fédérations	€
Stages et formation	€	Sponsoring	€
<b>Rémunérations</b>	€		
Permanents association		Autres	€
Vacataires			
Ces ou autres contrats			
Intervenants extérieurs			
Charges sociales			
Formation du personnel			
<b>Manifestations</b>	€	<b>Manifestations</b>	€
Pour chaque manifestation, porter uniquement la dépense et la recette globale – joindre le détail en annexe	€		
<b>Autres dépenses</b>	€	<b>Autres recettes</b>	€
<b>Total des dépenses</b>	€	<b>Total des recettes</b>	€
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>			

La subvention de la mairie représente  
 .....  
 .....% du budget total

**Budget prévisionnel (2025)**

Exercice comptable du .....au .....

Je sollicite une subvention à hauteur de : .....

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<b>Charges courantes</b>	€	<b>Recettes courantes</b>	€
Fournitures	€	Cotisations des adhérents	€
Assurances	€	Fédérations	€
Frais de déplacement et missions	€	Autres	€
Loyer	€		
Eau	€	<b>Subventions</b>	€
Electricité	€	Commune (subvention demandée pour 2025)	€
Gaz	€	Département	€
Documentation	€	Région	€
Cotisations	€	Fédérations	€
Stages et formation	€	Sponsoring	€
<b>Rémunérations</b>	€		
Permanents association		Autres	€
Vacataires			
Ces ou autres contrats			
Intervenants extérieurs			
Charges sociales			
Formation du personnel			
<b>Manifestations</b>	€	<b>Manifestations</b>	€
Pour chaque manifestation, porter uniquement la dépense et la recette globale – joindre le détail en annexe	€		
<b>Autres dépenses</b>	€	<b>Autres recettes</b>	€
<b>Total des dépenses</b>	€	<b>Total des recettes</b>	€
<b>La subvention de la mairie représente</b> ..... .....% du budget total			

## IV. FICHE SIGNALÉTIQUE

Occupation d'un local communal	
Catégorie	Nombre
Moins d'une fois / trimestre	
Moins d'une fois / mois	
De 1 à 2 fois / mois	
De 2 à 4 fois / mois	
Toutes les semaines	
<b>Total</b>	

**Frais kilométriques engagés pour les besoins de l'association dans l'année :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ASSOCIATIONS : .....

## LETTRE D’AFFIRMATION

Je soussigné, ....., Président de l’association sus-référencée, atteste que les documents présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l’association à la fin de l’exercice.

Certifie que le compte bancaire mentionné ci-après est le seul compte financier de l’association et que son solde est le suivant :

Etablissement	N° du compte	Solde au 31 décembre 2024

Ou

Certifie que les comptes bancaires mentionnés ci-après sont les seuls comptes financiers de l’association et que leur solde est le suivant :

Etablissement	N° du compte	Solde au 31 décembre 2024

Signature du Président

## V. PIÈCES À JOINDRE obligatoirement

Pièces	Oui / Non
Rapport moral	
Rapport financier	
Budget prévisionnel	
Lettre d'affirmation	
RIB	
Assurance de l'association	
Autres	

Signature du Président

### **IMPORTANT**

**Le présent dossier dûment complété auquel seront jointes les pièces nécessaires doit faire l'objet d'un seul envoi au plus tard le 12 mars 2025**

**Tout dossier incomplet ou déposé après cette date ne pourra être validé pour l'année en cours.**

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN ASSOCIATIONS CLÉDÉROISES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de

préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements.

Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas

mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

**Pour l'association :**

**La ou le Président-e :**

**Signature :**